

Info habilitation

Animation du réseau

Les certificats de Forprev2



Toutes les réponses à vos questions sont dans la FAQ.
Le cachet de l'entité est-il obligatoire sur le certificat ?
Faut-il obligatoirement imprimer les certificats de niveau 1 ?
Pourquoi les certificats de niveau 1 Acteurs n'ont pas de numéro Forprev ?
A quoi correspond le QR code présent sur mon certificat ?

AIDE & ASSISTANCE
FAQ / Contact support
Manuels d'utilisation



Gérard Moutche,
Chef du
département
Formation de l'INRS

Partenaire habilité par l'INRS

**Nom de l'organisme
dispensateur de la formation**

La signature de l'organisme
n'est pas obligatoire

**Nom de l'organisme
certificateur et signataire
: INRS**

SST
Certificat de sauveteur secouriste
du travail

DUPONT Xavier
Né(e) le : 14/03/1993
Délivré le : 14/03/2023
Fin de validité : 14/03/2026

**Le n° Forprev de l'acteur n'est
pas nécessaire puisque l'acteur
n'a pas d'accès à Forprev.**

**Le QR code doit rester visible, seul
l'INRS peut lire ce code qui
permet de vérifier l'authenticité
du certificat**

TUTOPRÉV'
interactif

Les TutoPrév'

Les TutoPrév', quesako ?
Vous utilisez déjà la [démarche TutoPrév'](#) ?
Mais connaissez-vous la version 2.0 ?
Ces outils interactifs et ludiques sont développés en collaboration par les services de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et de l'INRS.
Ils permettent de tester les connaissances des apprenants sur les risques rencontrés dans un secteur professionnel donné, par exemple l'aide à la personne, le BTP, l'hôtellerie restauration, la réparation automobile et bien d'autres encore. Chaque TutoPrév' interactif peut être consulté par planche ou dans son intégralité selon les besoins.
Ils peuvent être intégrés dans les déroulés pédagogiques de vos sessions de formation.
(Re)découvrez-les [ici](#)

A utiliser sans modération !

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

#Info

APPELER

MASSER

STOPPER UNE HÉMORRAGIE

DÉFIBRILLER

*Sensibilisation
aux gestes
qui sauvent*

DESAUTEL

Dans le cadre d'une sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il a été institué en 2017 une sensibilisation aux "gestes qui sauvent" (GQS), pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.

Un décret du 19 avril 2021 a prévu que l'employeur doit proposer à ses salariés, avant leur départ à la retraite, des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Cette action se déroule pendant l'horaire normal de travail. Les salariés avec une formation sur le dispositif SST ou APS sectoriel avec une mise à niveau récente de leurs compétences sont reconnus dans ce dispositif.

Notez toutefois que les formateurs et les formateurs de formateurs SST (avec un certificat en cours de validité) ne peuvent animer une sensibilisation aux "gestes qui sauvent" (GQS) que dans la mesure où ils interviennent sous l'autorité d'emploi d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours.

Une information plus complète est à consulter [ici](#)



Date limite d'envoi pour la CNH de septembre : 18/08/2023

Contact : prevention.habilitation@carsat-mp.fr
Retrouvez-nous sur www.carsat-mp.fr, notre page dédiée